

24.11. Certification d'entraîneurs et de soigneurs

24.11.1. Les normes minimales de certification exigées pour les entraîneurs en chef et les entraîneurs adjoints aux compétitions et championnats nationaux sont énoncées dans les sections sur la crosse en enclos (18.7), la crosse au champ masculine (19.6) et la crosse au champ féminine (20.6) de ce manuel.

24.11.1.1. Tous les entraîneurs doivent avoir obtenu la certification appropriée (telle qu'indiquée dans les normes minimales de certification) et ce, au moins deux (2) semaines avant de participer à une compétition de championnat national.

24.11.2. Les entraîneurs en chef ne doivent pas être des joueurs de l'équipe sauf dans la division senior masculine de crosse au champ, pour laquelle l'entraîneur pleinement certifié peut aussi participer comme joueur. Si l'entraîneur pleinement certifié qui joue est expulsé du match et qu'il n'y a pas d'autre entraîneur pleinement certifié au banc, on déclarera forfait du match.

24.11.3. Les soigneurs doivent posséder la certification appropriée, c'est-à-dire l'une des certifications suivantes :

- (1) n'importe quel cours de secourisme urgence de l'Ambulance Saint-Jean d'une durée de 8 heures (ou plus);
- (2) cours de secourisme général et RCR de la Croix-Rouge canadienne;
- (3) cours de secourisme en milieu sportif de la Croix-Rouge canadienne;
- (4) n'importe quel programme de certification de soigneur de hockey de l'ACHA;

MANUEL D'EXPLOITATION L'ACC

(5) un titre professionnel (exemples : médecins, infirmiers autorisés, physiothérapeute, policier, pompier, chiropraticien, massothérapeute autorisé).

En ce qui concerne ce qui précède, il faut préciser que la RCR (à titre de certification autonome) N'EST PAS une équivalence.

CC ne reconnaît qu'un seul soigneur par équipe pour s'occuper de ces activités particulières (des activités qui ne comprendraient pas l'entraînement d'athlètes).

Une photocopie de la carte de certification d'un soigneur (fournie par les groupes susmentionnés) devrait être jointe au formulaire du personnel au banc de l'AM.

- 24.11.4.** Les entraîneurs et les soigneurs doivent être capables de fournir, sur demande, une preuve de leur certification.
- 24.11.5.** Les entraîneurs et les soigneurs non canadiens doivent satisfaire aux exigences en matière de certification ou avoir une équivalence acceptable de programmes dans leur pays d'origine ou pays de résidence.
- 24.11.6.** Tout personnel au banc (entraîneurs et soigneurs) est tenu de signer la feuille de jeu avant le match. Les entraîneurs seront aussi tenus d'inscrire leur numéro d'entraîneur. Les soigneurs devront énumérer leurs certifications.
- 24.11.7.** Toutes les équipes sont tenues de compter au moins un entraîneur adéquatement certifié (conformément à la section 24.34.2), inscrit sur le formulaire d'inscription de l'équipe et sur le banc, au début de chaque match.
 - 24.11.7.1. Si un entraîneur ou plus ne peut être au banc pour un match en raison de maladie ou d'autres circonstances et l'équipe ne pourra avoir un entraîneur au banc par conséquent, un entraîneur adéquatement certifié peut être substitué avant le début du match. L'entraîneur substitut doit être un membre en règle d'une AM reconnue de CC et doit être approuvé par le commissaire avant de se rendre derrière le banc. Un maximum d'un entraîneur substitut sera permis par match.
 - 24.11.7.2. Si, pour toute raison autre qu'une expulsion, un entraîneur ne peut rester derrière le banc pendant toute la durée du match et son départ laisserait l'équipe sans un entraîneur adéquatement certifié, le match peut être interrompu, à la discrétion des officiels, pour une période allant jusqu'à 5 minutes afin d'obtenir un substitut. L'entraîneur substitut doit être un membre en règle d'une AM reconnue de CC et doit être approuvé par le commissaire avant de se rendre derrière le banc. Un maximum d'un entraîneur substitut sera permis par match.
 - 24.11.7.3. Si un seul entraîneur est expulsé du match, le forfait du match sera immédiatement prononcé en faveur de l'équipe adverse et le match cessera. Un pointage officiel de 1-0 pour l'équipe non fautive s'appliquera.